



Traité Moèd Katan

Michna 8 - Chapitre 3

אין מניחין את המיטה ברחוב, שלא להרגיל את הספד; ולא של נשים לעולם, מפני הכבוד. הנשים במועד מענות, אבל לא מטפחות; רבי ישמעאל אומר, הסמוכות למיטה, מטפחות.

[Pendant 'Hol HaMo'ed] on n'expose pas la civière mortuaire sur la voie publique [comme on le fait les jours ouvrables] pour ne pas éveiller les idées de deuil ; on n'expose jamais [la civière mortuaire] d'une femme, par convenance. Pendant la fête, les pleureuses peuvent gémir, mais elles ne doivent pas frapper des mains. Rabbi Yishma'el dit : celles qui sont les plus proches de la civière frappent des mains.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions